**« NEPES », COMMISSION EDUCATION DE L’EFPA - Francine CORMAN**

* **Courrier à l’agence française qui gère le Programme ERASMUS+**

Un modèle de courrier transmis par Marianne Kant Schaps à envoyer à chaque agence nationale afin de développer les possibilités de formation et de rencontres subventionnées par le programme ERASMUS+ pour les psychologues de l'éducation. Il a été traduit en français et sera envoyé à l’agence française.

|  |
| --- |
| *« Objet : Participation des Psychologues de l’Education au Programme Érasmus+* ***C’est avec grand 'intérêt que nous avons lu les directives du Programme Érasmus+ de l’union*** *européenne :* [*http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide\_en.pdf*](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_en.pdf)*.**En 2010 la Fédération Européenne d'Associations de Psychologues EFPA a finalisé un projet européen subventionné «  ESPIL » “ formation initiale et continue, PROFIL PROFESSIONNEL ET SERVICE de psychologie DANS LE système educatiF en EuropE”.**Les résultats indiquent que les psychologues dans l'éducation contribuent significativement de nombreuses façons à l’apprentissage tout au long de la vie en promouvant la qualité et la dimension d'équité.* *Une des recommandations conséquentes à ce projet  est la promotion de leur collaboration européenne pour identifier, faire connaitre les meilleures pratiques et faciliter les échanges de pratiques et les visites d’études. Cela est apparu comme un élément essentiel pour le développement de standards européens de qualité des service (voir les positions de l’EFPA (*[*http://www.efpa.eu/professional-development/efpa-position-paper-psychologists-in-theeducational-system*](http://www.efpa.eu/professional-development/efpa-position-paper-psychologists-in-theeducational-system) *) .**Suite à ce projet, les psychologues scolaires ont développé des échanges au niveau européen : cf visites d’étude CEDEFOP** *“Efficiency of school psychological services in the lifelong guidance of learning» (Belgique/Luxembourg/Allemagne) 15.-19.10.2012*
* *“Equal opportunities for disadvantaged groups - Inclusion in education and the school psychologist’s role” Danemark 26/05/2014 - 30/05/2014.*

*Dans le programme Erasmus+, nous pouvons trouver des possibilités de participer aux actions clé 2 «  projets de coopération internationale et le partage d’expériences » et 3* ***« soutien à la réforme des politiques »*** *mais non à l’action clé 1 « mobilités d’études, de formation et d’apprentissage » qui parait essentielle au développement de la qualité des services d’aides aux écoles et qui a commencé à se développer au sein des psychologues scolaires à travers l'Europe.* *L'obstacle principal est la position des psychologues scolaires dans les systèmes éducatifs : peu sont engagés par des écoles, la plupart des psychologues de l’éducation travaille dans des services publics, dans les écoles primaires, secondaires et professionnelles, mais ne font pas partie des personnels rattachés aux écoles. Ainsi la plupart des psychologues scolaires n'ont pas droit à la formation et la mobilité individuelle.* *Les services de psychologie scolaire ne sont pas :* *- des organismes de formation continue**- un établissement scolaire » assurant des fonctions d’enseignement et de formation continue et professionnelle.* *La seule possibilité serait de demander un programme de mobilité à titre individuel dans le cadre de la formation continue dans la mesure où les psychologues de l’éducation donnent des conseils quant à l’orientation scolaire et professionnelle. Toutes ces activités peuvent faire partie de celles apportées dans un service de psychologie scolaire, mais pas obligatoirement. Par exemple, au Royaume Uni, les conseils sont donnés aux étudiants par des spécialistes du marché du travail, tandis que dans les pays francophones, ce sont les psychologues de l’éducation qui s’en chargent.**En raison de la contribution considérable des psychologues de l’éducation à l’apprentissage tout au long de la vie et au regard des indicateurs et objectifs définis par le plan européen : «****stratégie Europe 2020 »***  *particulièrement la baisse du seuil des décrocheurs à 10 %, nous voudrions que soient inclues les psychologues scolaires dans votre programme « mobilités d’études, de formation et d’apprentissage »  en nous y ajoutant parmi les organisations participantes d’accueil et d’envoi admissibles : “L'organisation d'envoi doit être une école ou des services en lien avec l’école apportant des conseils à l’orientation scolaire et professionnelle »* |

* **Participation aux réunions de la commission Education de la FFPP (14 décembre 2013 et 18 janvier 2014)**
* Point sur l’actualité des psychologues de l’éducation : fiches métier, groupe psychologues 1er et 2nd degrés, situation en Europe.
* Actions engagées et envisagées : courrier de la FFPP au Ministère de l’EN et Ministère de la Réussite Educative concernant la situation des psychologues du 1er degré, rencontre avec psychologues de l’enseignement catholique,
* réflexion à des modèles et des propositions quant à la formation future initiale et continue et les modalités d’interventions : structure, partenariat etc.
* **Participation à la réunion du « NEPES », Commission Education de l’EFPA le 8 mars 2014 à Bratislava - Slovaquie**

|  |
| --- |
| Presentation of STC P-E –N.E.P.E.S.- historique et plan d’action 2013-2015 par Marianne Kant-Schaps |
| Table Ronde : enjeux actuels dans chaque pays |
| Présentation du programme développé pour les Psychologues de l’Education au sein de la faculté de psychologie à la « Pan European University » par Eva Gajdosova + discussion |
| Groupes de travail : quelles actions sont à finaliser avant le Congrès de l’EFPA en juillet 2015?- Curriculum européen «  Psychologie de l’éducation »- Education Inclusive et Droits de l’Enfant- Développement de la communication - Projets Européens (Expert Group on Mental Health of Adolescents, Study Visit, ICT…) |
| Présentation des résultats des groupes de travail |
| Votes 1. Election du responsable du groupe et des membres du comité exécutif jusqu’en juillet 2015?
2. Constitution des groupes de travail
 |
| Définition des objectifs et des échéances pour les 2 prochaines années |